

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2025-032/PR/MIE portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2025-032/PR/MIE

Ministère  
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'E-  
QUIPEMENT

Date de publication  
20 février 2025

Numéro JO  
n° 02 du 30/01/2025

Date du numéro  
30 janvier 2025

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°5/AN/03/5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant ses attributions

VU Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Décret n°2014-284/PR/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2024

VU La Délibération n°104 DG-ANM-2024 du 08 Décembre 2024

SUR Proposition du Ministre des Infrastructures et de l'Équipement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Janvier 2025.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE 1

Le projet de budget prévisionnel 2025, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est de 226 624 966 FDJ, il est reparti  
comme suit : Budget de l'Etat :Fonctionnement :.....39 217 716 FDJBudget de l'Aéroport  
Internationale de Djibouti (AID) :Fonctionnement :.....145 000 000 FDJ

---

**ARTICLE 2**

Le projet d'investissement pour 2023 est arrêté comme suit : Budget de l'Etat :Investissement  
:.....42 407 250 FDJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Investissement  
:.....0 FDJFait à Djibouti, le 29 Janvier 2025

---

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**